

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du LUNDI 31 MAI 2021, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

**Présents** : Elisabeth BENOIST, Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Claudine BOUCHER, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HÉGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTÉ, Aurélie PREUX et Marc SAUTEREAU.

**Représenté** : Max DELUGEAU donne procuration à Jean-Michel GUERTIN.

**Secrétaire de séance** : Aurélie PREUX.

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 19 avril 2021. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour à la question n° 1 – finances communales : « adjudication et vente d'un lot de peupliers en 2021 ».

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

#### 1. FINANCES COMMUNALES.

- Attribution des subventions aux associations locales pour l'année 2021 (2021-04-021).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la liste des subventions à attribuer en 2021 aux associations, document qui a été élaboré par la commission municipale des fêtes suivant les demandes d'aides financières déposées par les associations locales.

Messieurs COIQUIL et DELUGEAU (procuration) demandent à ne pas participer au vote considérant leur fonction respective au sein des associations locales concernées.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser la globalité des subventions pour l'année 2021 aux associations qui ont produit les documents exigés (voir tableau en page n° 210).

- Demande de garantie d'emprunt par la commune dans le cadre de la construction de 9 logements locatifs sociaux par Val Touraine Habitat au « 17 rue de la Fontaine » (2021-04-022).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de cette opération, la présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N°121925 signé entre l'OPH Val Touraine Habitat, l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accorde à l'unanimité sa garantie à hauteur de 35 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 716 001 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions dudit Contrat de Prêt constitué de 3 Lignes de Prêt. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Le conseil municipal s'engage également pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- Rétrocession à l'euro symbolique de terrains par des particuliers au lieudit « les Places » au profit de la commune (2021-04-023).

Monsieur le Maire expose que 4 constructions ont été édifiées au lieudit « Les Places » conformément aux permis de construire accordés par la commune.

Aux termes de ces constructions, il est nécessaire que l'emprise des différents réseaux sur les terrains (eau potable, assainissement collectif et réseaux électrique et téléphonique) soit intégrée dans le domaine public de la commune. Une cession à l'euro symbolique par les 4 propriétaires est nécessaire par le biais d'une rétrocession au profit de la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la rétrocession moyennant un euro (1 euro) pour chaque parcelle située au lieudit « Les Places », à savoir :

. parcelle cadastrée section E n° 1398 d'une superficie de 92 ca appartenant à Monsieur Mathis, Pascal, Charles RAUD,

. parcelle cadastrée section E n° 1399 d'une superficie de 94 ca appartenant à Madame France HODELIN,

. parcelle cadastrée section E n° 1400 d'une superficie de 77 ca appartenant à Monsieur Nicolas SCHROEYERS,

. parcelle cadastrée section E n° 1401 d'une superficie de 64 ca appartenant à Monsieur Kevin MOINE.

Il missionne un géomètre expert ou un notaire afin que les actes de rétrocession soient rédigés. Il précise que le coût des frais d'actes (frais de rédaction des actes administratifs et frais de publicité foncière) sera supporté par le budget communal 2021 – article 2112. Il autorise Monsieur le Maire à signer les actes de rétrocession et tous les documents y afférents. Il nomme Monsieur Jean-Michel GUERTIN 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire pour signer les actes administratifs de vente en représentation de la commune. Il demande que les terrains acquis par la commune qui vont faire partie de son domaine privé, soient ensuite intégrés dans le domaine public de la collectivité.

- Renouvellement du contrat annuel de maintenance du parc informatique de la mairie N° 2021-04-024.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler en 2021 le contrat annuel de maintenance du parc informatique de la mairie. L'actuel prestataire, la société 2C – 2 i de Huismes a déposé une nouvelle offre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler ce contrat de maintenance auprès de la société 2C – 2i pour un montant de 1 990,00 euros hors taxes (contrat de télémaintenance + 1 jour de maintenance préventive + licences antivirus).

- Adjudication et vente d'un lot de peupliers en 2021

La commission des biens communaux a effectué début mai le martelage des peupliers à vendre.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en vente au plus offrant ces arbres (578 arbres) répartis en un lot sur des parcelles communales, à savoir.

- . parcelle D n° 944 en totalité située au «Marais de la Gaudinière» pour 40 peupliers (I 214),
- . parcelle D n° 803 en totalité située au «Marais de Grapheteau » pour 538 peupliers (45.51).

Cette vente est fixée au vendredi 11 juin 2021.

## 2. TRAVAUX.

- Suivi du projet d'aménagement du pôle associatif de la commune (ex. foyer rural).

- . attribution des marchés publics de travaux aux entreprises suite à appel d'offres (2021-04-025).

Considérant la procédure simplifiée M.A.P.A. du nouveau code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis en date du 17 mai 2021 qui s'est réunie à 14 heures 30 pour procéder à l'ouverture des plis reçus suite à consultation,

Vu l'analyse des offres rendue par le maître d'œuvre LIGERIS études ingénierie de Chambray-les-Tours,

Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer les marchés aux entreprises sélectionnées,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide à la majorité (14 voix « pour » et 1 voix « contre) Monsieur Lionel HÉGRON vote contre car il considère que le lot n° 2 – Dallages béton – ne peut être attribué, de retenir les entreprises ci-dessous, qui ont présenté l'offre qui apparaît comme économiquement la mieux disante pour les marchés relatifs à l'aménagement du pôle associatif de la commune, à savoir :

- Lot n° 1 : Démolitions - Terrassement – Maçonnerie :

Entreprise FRANCK BEUN EDIFICE de Richelieu (37120) pour un montant H.T. de 46 283,00 euros,

- Lot n° 2 : Dallages béton :

Entreprise PLACEO CENTRE de la Riche (37520) pour un montant H.T. de 11 080,00 euros,

- Lot n° 3 : Charpente – Couverture :

Entreprise Stéphane POUESSEL de Monts (37260) pour un montant H.T. de 119 361,10 euros,

- Lot n° 4 : Cloisonnements – Plafonds suspendus :

Entreprise MV AMENAGEMENT de Tours (37000) pour un montant H.T. de 21 764,46 euros,

- **Lot n° 5 : Menuiseries extérieures et intérieures :**

Entreprise menuiserie Gérard DUBOIS de Sepmes (37800) pour un montant H.T. de 45 535,80 euros,

- **Lot n° 6 : Revêtements céramiques sols et murs :**

Entreprise ROIFFE MACONNERIE CONSTRUCTION de Roiffé (86120) pour un montant H.T. de 31 894,00 euros,

- **Lot n° 7 : Peintures – tentures – nettoyage final :**

Entreprise LAMBERT de Savigny-en-Véron (37420) pour un montant H.T. de 17 752,77 euros,

- **Lot n° 8 : Plomberie sanitaire :**

Entreprise INEO CENTRE de Parçay-Meslay (37210) pour un montant H.T. de 18 157,56 euros,

- **Lot n° 9 : Electricité CFO – CFA - Chauffage – Ventilation :**

Entreprise INEO CENTRE de Parçay-Meslay (37210) pour un montant H.T. de 55 280,34 euros,

- **Lot n° 10 : Equipement INOX :**

Entreprise BENARD GROUPE de La Ville-aux-Dames (37700) pour un montant H.T. de 24 619,00 euros,

- **Lot n° 11 : Boucle magnétique malentendants :**

Entreprise INEO CENTRE de Parçay-Meslay (37210) pour un montant H.T. de 3 985,45 euros,

✓ Soit un marché public total hors taxes de 395 713,48 euros et T.T.C. de 474 856,18 euros.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ces marchés publics. Il est précisé que les crédits sont prévus au budget unique de l'année 2021 – article 2313 programme d'investissement n° 25.

- **Suivi du projet d'aménagement des entrées de bourg de l'agglomération (route de Chinon).**

. attribution des marchés publics de travaux aux entreprises suite à appel d'offres (2021-04-026).

Vu le nouveau code des marchés publics et notamment la procédure simplifiée,

Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis en date du 17 mai 2021 qui s'est réunie également après 14 heures 30 pour procéder à l'ouverture des plis reçus suite à consultation,

Vu l'analyse des offres rendue par le maître d'œuvre l'agence TALPA de Saumur,

Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer les marchés aux entreprises sélectionnées,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Lionel HÉGRON) de retenir les entreprises ci-dessous, qui ont présenté l'offre qui apparaît comme économiquement la mieux disante pour les marchés relatifs à l'aménagement de la route de Chinon, à savoir :

- **Lot n° 1 – V.R.D.**

Entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE de Saint-Cyr-en-Val (45590) pour un montant H.T. de 164 161,66 euros,

- **Lot n° 2 – PAYSAGE**

Entreprise ANVALIA SAS d'Azay-le-Rideau (37190) pour un montant H.T. de :  
 . tranche ferme = 3 310,00 euros,  
 . tranche conditionnelle 1 = 11 741,50 euros.

✓ SOIT UN MARCHÉ PUBLIC TOTAL HORS TAXES de 179 213,16 euros.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces marchés publics et précise que les crédits sont prévus au budget unique de l'année 2021 – article 2315 programme d'investissement n° 21.

**3. AFFAIRES GENERALES.**

- Préparation du tableau de présence des élus pour les scrutins des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

Les élus présents donnent leurs disponibilités respectives afin d'assurer le fonctionnement des scrutins des deux élections qui se dérouleront de 8 heures à 18 heures dans le foyer rural suivant le protocole sanitaire en vigueur.

- Décision sur l'organisation des festivités des 13 et 14 juillet 2021 sur la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajourner la décision dans l'attente de connaître les manifestations qui seront organisées par les communes les plus importantes et limitrophes dans le cadre du respect du protocole sanitaire qui sera autorisé pour le 14 juillet prochain.

**4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

- Rapport des commissions.

Le conseil municipal entend les actions menées par chaque adjoint et conseiller délégué au sein de chaque commission.

- Programmation culturelle de l'été 2021 à Huismes.

Monsieur Marc SAUTEREAU présente les temps forts de l'été sur la commune.

- Animation de la semaine bleue en octobre 2021

Madame Elisabeth BENOIST propose l'organisation d'une marche douce de 2 kms ainsi qu'une marche de 5/6 kms. Le conseil municipal est favorable à cette animation.

- Date du prochain conseil municipal.

L'assemblée est informée que le prochain conseil municipal est fixé au mardi 22 juin 2021 à 20 heures.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 50 minutes.**

Date de la publication : 03 juin 2021.  
Certifié exact,

La secrétaire de séance,



**Aurélie PREUX.**

Le Maire,



**Denis MOUTARDIER.**

*Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance*

<b>N° délibération</b>	<b>Titre</b>
2021-04-021	Budget communal – attribution des subventions communales aux associations locales
2021-04-022	Constructions 9 logements locatifs sociaux par VTH – garantie d'emprunts de la commune
2021-04-023	Construction 4 habitations au lieudit Les Places – rétrocession terrains à l'euro symbolique
2021-04-024	Renouvellement contrat annuel maintenance informatique mairie par Société 2C2i
2021-04-025	Aménagement du pôle associatif – attribution des marchés publics de travaux aux entreprises
2021-04-026	Aménagement route de Chinon – attribution des marchés publics de travaux aux entreprises

*Signature des membres présents*

<b>Présents</b>	<b>Signatures</b>	<b>Présents</b>	<b>Signatures</b>
BENOIST Elisabeth		BERRUER-CHARRAIS Isabelle	
BOREL Agnès		BOUCHER Claudine	
COIQUIL Philippe		COLIN Romuald	
DELANDE Cyril		DELUGEAU Max	<i>a donné procuration à Jean-Michel GUERTIN</i>
GIRAULT Pascale		GUERTIN Jean-Michel	
HÉGRON Lionel		MOUTARDIER Denis	
PLANTÉ Clémence		PREUX Aurélie	
SAUTEREAU Marc			

<b>ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DES SUBVENTIONS DE L'ANNEE 2021</b>	<b>MONTANT ALLOUE</b>
<i>Subventions aux associations de Huismes</i>	
Amicale des Sapeurs Pompiers	0,00
Association des Fêtes	0,00
Association des Fêtes (remboursement droits vide-grenier)	200,00
Amicale des Chasseurs	0,00
Moto Club de Huismes	1 700,00
Etoile Sportive de Huismes	600,00
Etoile Sportive (remboursement assurance stade)	120,00
Entente Huismoise (boule de fort)	250,00
Club de l'Amitié	400,00
Anciens Combattants de Huismes	400,00
Association des Parents Elèves et Amis	700,00
Harmonie Municipale	900,00
Association Big Band de Huismes	250,00
Amis de l'Arias	0,00
Association « Véritable Randonneur Prématuré »	150,00
Association la pétanque Huismoise	0,00
Association « les vieilles mécaniques de Dom »	250,00
Association « Sourires d'Afrique »	250,00
Association Théâtre « les Prématurés »	250,00
Association Energies renouvelables	0,00
<b>Total des subventions versées aux associations de Huismes =</b>	<b>6 420,00</b>
<i>Dotation de compensation versée par la CC CVL</i>	
Moto Club de Huismes	7 000,00
<b>Total des subventions versées en dotation par CC CVL =</b>	<b>7 000,00</b>
<i>Subventions ou adhésions versées à des organismes extérieurs</i>	
La Prévention Routière	50,00
Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) refuge de Luynes	
Comice Agricole de l'Arrondissement de Chinon (1 500 hbts x 0,10 €)	150,00
Association Info, Emploi et Services du Véron	157,00
Fondation du Patrimoine	120,00
Fonds Local Emploi Solidarité (F.L.E.S.)	100,00
Amicale du personnel CC CVL/Communes (8 enfants x 20 €)	160,00
Association Lire et Dire en Chinonais	100,00
Antenne des Resto du Cœur d'Avoine (bon achat repas de Noël)	100,00
<b>Total des subventions versées aux associations hors commune =</b>	<b>937,00</b>
<i>Subventions ou aides versées pour les écoles de Huismes (hors A.P.E.)</i>	
Coopérative scolaire Ecole maternelle	230,00
Coopérative scolaire Ecole primaire	230,00
U.S.E.P.	185,00
U.S.E.P. (classe de mer de l'école élémentaire en avril 2020)	0,00
A.P.E. (frais déplacement championnat de France des Echecs 2019)	0,00
Mini-entreprise du collège d'Avoine	0,00
<b>Total des subventions/aides versées pour les écoles =</b>	<b>645,00</b>
<b>Total des subventions attribuées en 2021 =</b>	<b>15 002,00</b>
Autres subventions à attribuer en 2021 (y compris Aide Sociale)	2 998,00
<b>TOTAL (crédit inscrit à l'article 6574 du budget unique 2021)</b>	<b>18 000,00</b>